

Formulaire d'admission

4 ans 5 ans Primaire Secondaire
VEUILLEZ COCHER L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT CORRESPONDANT

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

École No DE FICHE CODE PERMANENT ANNEE

NOM PRÉNOM

AUTRES PRÉNOMS SEXE (M,F,X) Année Mois Jour CODE ET LIEU DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE
 LEGENDE AU VERSO DATE DE NAISSANCE SI AUTRE QUE 016, COMPLÉTER LE VERSO

PARENT père: mère: RÉPONDANT (X=OUI) DATE DE NAISSANCE CODE DE LIEU DE NAISS.

NOM DE FAMILLE PRÉNOM Année Mois Jour

No DE CELLULAIRE

PARENT père: mère: COURRIEL POUR L'APPLICATION MOZAIK-PORTAIL

NOM DE FAMILLE PRÉNOM Année Mois Jour

No DE CELLULAIRE COURRIEL POUR L'APPLICATION MOZAIK-PORTAIL

NOM DU TUTEUR PRÉNOM DU TUTEUR CODE DE LIEU DE NAISSANCE : INSCRIRE LE CODE APPROPRIÉ SELON LA LISTE AU VERSO

No DE CELLULAIRE DU TUTEUR COURRIEL POUR L'APPLICATION MOZAIK-PORTAIL

URGENCE CONTACT EN CAS D'URGENCE No DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

ADRESSE DE L'ÉLÈVE * TYPE D'ADRESSE (1: LES 2 PARENTS 2: PÈRE 3: MÈRE 4: TUTEUR)

TYPE D'ADRESSE No CIVIQUE RUE / RANG / ROUTE APP. MUNICIPALITÉ

* CASIER POSTAL CODE POSTAL No DE TÉLÉPHONE No DE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL POSTE

ADRESSE POSTALE OU DU RÉPONDANT (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE L'ÉLÈVE)

TYPE D'ADRESSE No CIVIQUE RUE / RANG / ROUTE APP. MUNICIPALITÉ

* CASIER POSTAL CODE POSTAL No DE TÉLÉPHONE No DE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL POSTE

ADRESSE DE L'AUTRE PARENT (SI DIFFÉRENTE)

TYPE D'ADRESSE No CIVIQUE RUE / RANG / ROUTE APP. MUNICIPALITÉ

* CASIER POSTAL CODE POSTAL No DE TÉLÉPHONE DE L'AUTRE PARENT No DE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL POSTE

DONNÉES SOCIALES FRÉQUENTATION

LANGUE MAT. LANGUE À LA MAISON GR.REPÈRE BÂTISSE DIST.

001. FR 001. FR DATE DE DÉBUT: _____

002. ANG 002. ANG

999. AUTRE 999. AUTRE

VEUILLEZ ENCERCLER : PRIMAIRE OU SECONDAIRE
 CYCLE ET ANNÉE CYCLE
 1ER 2E 3E 1 - 2 - 7 - 8 - 3
 AUTRE : _____

PAR LA PRÉSENTE, J'AUTORISE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE À UTILISER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE POUR LA GESTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE MON ENFANT. SIGNATURE PÈRE MÈRE PERS.AUTORISÉE DATE

Légende pour le sexe:

Valeur disponible pour le champ sexe/genre	
Code de la valeur	Nom officiel
F	Féminin
M	Masculin
X	Non binaire

Accueil d'un élève né à l'extérieur du Québec Questionnaire à compléter à l'admission

L'élève a-t-il déjà fréquenté une école au Québec? Oui Non

L'élève a-t-il un code permanent? Oui Non

Si oui, veuillez l'indiquer ici : _____
On peut trouver le code permanent sur le dernier bulletin émis au Québec si l'élève a déjà fréquenté au Québec.

Avez-vous en main les documents suivants : (cochez tous les documents disponibles)

Les documents officiels¹ privilégiés sont surlignés en gris. **Date d'échéance :**

le plus récent

Certificat de naissance ou copie d'acte de naissance avec les noms des parents

ou

Certificat de naissance sans les noms des parents mais avec un autre document légal _____

canadien mentionnant les liens parentaux (ex. : passeport) * un document de l'Ontario sans le nom des parents doit avoir un autre document légal pour faire le lien parental

et (si né à l'extérieur du Canada)

034 Carte de citoyenneté canadienne *

042 Carte de résident permanent *

051 Certificat de sélection (Québec)

040 Fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000)

043 Confirmation de résidence permanente (IMM-5292 ou IMM-5509)

044 Permis d'études

045 Permis de travail du parent

046 Permis de visiteur (ce document est accepté dans certaines circonstances seulement : postdoctorat, stage, travail au sein de l'organisme, cours de français)

048 Visa valide (étudiant, immigrant, visiteur)

050 Certificat d'acceptation (Québec)

053 Attestation d'un certificat de sélection Québec (CSQ) *document complémentaires

054 Copie du certificat de sélection (CSQ)

Autres documents légaux

Joindre une copie conforme de **tous** les documents disponibles à la demande d'admission. (documents certifiés)

Au besoin, les parents seront appelés à fournir d'autres documents pour la demande d'admission.

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Cocher l'énoncé correspondant à la situation de l'élève pour éviter d'émettre une facture pour acquitter les droits de scolarité.²

➤ Choisir parmi les options suivantes : **À compléter, très important pour la déclaration.**

- 11 CC/RP - Né ou adopté au Qc
- 12 CC/RP - Parent-répondant réside au Qc
- 13 CC/RP - Décès parent-répondant réside au Qc
- 14 CC/RP - Départ parent-répondant réside au Qc
- 15 CC/RP - Réside au Qc depuis 12 mois
- 16 CC/RP - Titulaire d'un CSQ
- 17 CC/RP - Réside au Qc depuis 3 mois
- 18 CC/RP - Résidence 3 sur 5 ans au Qc
- 19 CC/RP - Conjoint résident du Qc

➤ Si aucun choix ci-dessus ne correspond à la situation de l'élève au moment de son inscription, choisir parmi les suivants :

- 20 Autorité parentale demeure de façon habituelle au Qc
- 35 FGJ - Programme d'échange scolaire
- 49 FGJ - Mineur placé sur le territoire d'une commission scolaire selon l'article 204 de la LIP
- 51 Citoyen canadien ou résident permanent
- 52 Titulaire de l'autorité parentale est citoyen canadien ou résident permanent et la personne qui assume de fait sa garde demeure de façon habituelle au Qc

Code des lieux de naissance	
Algérie	204
Congo, répub. démocratique	215
Guatemala	318
Colombie	310
Philippines	638
Maroc	252
Ontario	014
Mexique	328
Espagne	520
Cameroun	212
États-Unis d'Amérique	050
Chine	614
France	524
Haiti	418
Autre :	_____

DEMANDE D'INSCRIPTION PRÉSCOLAIRE

4 ans temps plein

5 ans

2023-2024

IDENTIFICATION

BLOC 1

 *Partie réservée aux PARENTS ou à la PERSONNE AUTORISÉE*

CHOIX DE L'ÉCOLE (voir critères au verso)

Pour l'année scolaire 2023-2024, je choisis d'inscrire mon enfant ... :

Nom du pavillon de l'école

Si vous inscrivez votre enfant dans une école autre que celle de son secteur, s.v.p. indiquez la raison principale qui justifie votre choix. Advenant le cas où il y aurait modification dans les points de service (endroits où le préscolaire se donne dans le secteur), les parents auront le droit de modifier leur choix.

Inscrire ici la raison

Note : Si vous prévoyez que votre enfant ne fréquentera pas une école du Centre de service scolaire du Lac-Abitibi, s.v.p. cochez : ()

Date

Signature des parents ou de la personne autorisée

 Afin de mieux préparer les intervenants scolaires à répondre efficacement aux besoins de votre enfant, nous vous prions de nous informer si :

Votre enfant fréquente un service de garde

Familial

CPE : _____

Nom du CPE

Autres (maison, grands-parents)

BLOC 2

 *Partie réservée au centre de services scolaires*

AVIS D'INSCRIPTION

Pour l'année 2023-2024, nous confirmons
l'inscription de votre enfant au :

Nom du pavillon de l'école

Si vous avez demandé un changement de secteur, l'école vous confirmera le classement mais non le pavillon de votre enfant.

Une réponse officielle des Services éducatifs vous parviendra au plus tard dans la 3^e semaine d'août pour l'acceptation ou le refus à la demande de changement de secteur.

À noter que les acceptations de changement de secteur ne sont valides que pour l'année à venir.

Date

Signature de la direction d'école

Signature de la direction des Services éducatifs
(au besoin)

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE DE SON SECTEUR

Le centre de services scolaire du Lac-Abitibi donne priorité d'inscription à l'enfant qui s'inscrit dans l'école de son secteur lorsque les services éducatifs requis y sont offerts.

Note: Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle de son secteur, veuillez consulter les critères énumérés ci-dessous.

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE SON SECTEUR

Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle située dans votre secteur, les conditions suivantes doivent être respectées:

1. La date limite pour faire une demande de changement d'école de secteur est le **31 mars 2023**.
2. Les services éducatifs obligatoires requis pour votre enfant y sont dispensés;
3. Le transport requis n'excède pas ce qui est prévu par le centre de services scolaire;
4. Ladite inscription ne provoque pas l'augmentation du nombre de groupes prédéterminé par le centre de services scolaire pour cette école;
5. La décision sera maintenue pour l'année scolaire en cours.

Notes: - Seules les demandes de changement de secteur reçues avant le 31 mars 2023 seront traitées par la directrice des Services éducatifs.
- La signature des deux parents est requise lors d'une demande de changement de secteur ayant pour motif une garde partagée.
Lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école autre que celle de son secteur excède le nombre de places disponibles, un ordre de priorité d'inscription est appliqué selon la politique du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi sur les critères d'inscription.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Pour de plus amples informations sur les critères d'inscription, communiquez avec la direction de votre école.
2. La période officielle d'inscription **au préscolaire** se déroule du **31 janvier au 6 mars 2023** pour les nouveaux élèves.
3. La période de "**réinscription** sur Mozaïk parents" se déroule du **6 au 10 mars 2023** pour les élèves ayant fréquentés en 2022 2023.
4. **La réponse concernant une demande de changement de secteur** sera envoyée aux parents ou à l'élève **au plus tard dans la 3^e semaine du mois d'août 2023.**

 Cependant, le centre de service scolaire se garde le droit de réviser sa décision si l'acceptation de la demande a provoqué une augmentation du nombre de groupes déterminés pour l'école.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU PRIMAIRE 2023-2024

IDENTIFICATION	 Partie réservée à la DIRECTION DE L'ÉCOLE
	<p>Présentement, la prévision de classement pour votre enfant l'an prochain est la suivante : Votre enfant : Sera en :</p> <p>1^{re} () 2^e () 3^e () 4^e () 5^e () 6^e () année 1,1 1,2 2,1 2,2 3,1 3,2</p> <p>Reprendra sa :</p> <p>1^{re} () 2^e () 3^e () 4^e () 5^e () 6^e () année 1,7 1,8 2,7 2,8 3,7 3,8</p> <p>Sera en adaptation scolaire : CPCA () CPC ()</p> <p>Signature de la direction : _____</p> <p><i>La confirmation d'inscription se retrouve dans le bloc 2.</i></p>

BLOC 1	 Partie réservée aux PARENTS ou à la PERSONNE AUTORISÉE
CHOIX DE L'ÉCOLE (voir critères au verso)	
Pour l'année scolaire 2023-2024, je choisis d'inscrire mon enfant :	

Nom du pavillon de l'école	
Si vous inscrivez votre enfant dans une école autre que celle de son secteur, s.v.p. veuillez compléter une demande de changement de secteur. Vous pouvez demander ce formulaire auprès de votre école.	
<p>Note : Si vous prévoyez que votre enfant ne fréquentera pas une école du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, s.v.p. cochez : ()</p>	
_____	_____ 
Date	Signature des parents ou de la personne autorisée

BLOC 2	 Partie réservée à la DIRECTION DE L'ÉCOLE
CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION	
Pour l'année scolaire 2023-2024, nous confirmons l'inscription de votre enfant :	
Note : Si l'inscription fait l'objet d'une demande de changement de secteur, l'école de l'enfant confirme le classement de l'élève mais non son pavillon. Le pavillon de l'enfant sera confirmé par les Services éducatifs au plus tard au mois d'août 2023 dans le bloc 3.	
_____	_____
Classement	Nom du pavillon de l'école
Signature de la direction et date	

BLOC 3 Changement de secteur	 Partie réservée à la DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS
Pour l'année scolaire 2023-2024, nous confirmons le pavillon de votre enfant :	
_____	_____
Nom du pavillon	Signature de la direction des Services éducatifs
Date	

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE DE SON SECTEUR

Le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi donne priorité d'inscription à l'enfant qui s'inscrit dans l'école de son secteur lorsque les services éducatifs requis y sont offerts.

Note: Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle de son secteur, veuillez consulter les critères énumérés ci-dessous.

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE SON SECTEUR

Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle située dans votre secteur, les conditions suivantes doivent être respectées:

1. La date limite pour faire une demande de changement d'école de secteur est le **31 mars 2023**.
2. Les services éducatifs obligatoires requis pour votre enfant y sont dispensés;
3. Le transport requis n'excède pas ce qui est prévu par le centre de services scolaire;
4. Ladite inscription ne provoque pas l'augmentation du nombre de groupes prédéterminé par le centre de services scolaire pour cette école;
5. La décision sera maintenue pour l'année scolaire en cours.

Notes: - Seules les demandes de changement de secteur reçues avant le 31 mars 2023 seront traitées par la directrice des Services éducatifs.
- La signature des deux parents est requise lors d'une demande de changement de secteur ayant pour motif une garde partagée.
Lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école autre que celle de son secteur excède le nombre de places disponibles, un ordre de priorité d'inscription est appliqué selon la politique du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi sur les critères d'inscription.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Pour de plus amples informations sur les critères d'inscription, communiquez avec la direction de votre école.
2. La période officielle d'inscription **au primaire** se déroule du **31 janvier au 6 mars 2023** pour les nouveaux élèves.
3. La période de "**réinscription** sur Mozaïk parents" se déroule du **6 au 10 mars 2023** pour les élèves ayant fréquentés en 2022 2023
4. **La réponse concernant une demande de changement de secteur** sera envoyée aux parents ou à l'élève **au plus tard dans la 3^e semaine du mois d'août 2023**.

 **Cependant, le centre de services scolaire se garde le droit de réviser sa décision si l'acceptation de la demande a provoqué une augmentation du nombre de groupes déterminés pour l'école.**

DROIT D'APPEL DE LA DÉCISION DE CLASSEMENT DE L'ÉCOLE

 **Mécanisme d'appel :** Les parents doivent signifier, **PAR ÉCRIT AU PLUS TARD LE 15 AOÛT 2023**, à l'intention du secrétaire général, leur refus de la décision de classement et les raisons de ce refus en joignant à leur lettre **une copie du bulletin scolaire de fin d'année ainsi qu'une copie de l'avis de classement**. Le secrétaire général informe la direction des Services éducatifs. Un comité de révision de classement sera mis en place et une recommandation sera acheminée au conseil des commissaires pour une décision. Cette décision sera acheminée par résolution aux parents.

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE DE SON SECTEUR

Le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi donne priorité d'inscription à l'enfant qui s'inscrit dans l'école de son secteur lorsque les services éducatifs requis y sont offerts.

Note: Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle de son secteur, veuillez consulter les critères énumérés ci-dessous.

CRITÈRES D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE SON SECTEUR

Si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle située dans votre secteur, les conditions suivantes doivent être respectées:

1. La date limite pour faire une demande de changement d'école de secteur est le **31 mars 2023**.
2. Les services éducatifs obligatoires requis pour votre enfant y sont dispensés;
3. Le transport requis n'excède pas ce qui est prévu par le centre de services scolaire;
4. Ladite inscription ne provoque pas l'augmentation du nombre de groupes prédéterminé par le centre de services scolaire pour cette école;
5. Ladite inscription ne provoque pas un dépassement du nombre d'élèves à la Cité étudiante Polyno, déterminé par le centre de services scolaire pour le(s) groupe(s) de cette école.
6. La décision sera maintenue pour l'année scolaire en cours.

Notes: - Seules les demandes de changement de secteur reçues avant le 31 mars 2023 seront traitées par la directrice des Services éducatifs.
- La signature des deux parents est requise lors d'une demande de changement de secteur ayant pour motif une garde partagée.
- Lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école autre que celle de son secteur excède le nombre de places disponibles, un ordre de priorité d'inscription est appliqué selon la politique du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi sur les critères d'inscription.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Pour de plus amples informations sur les critères d'inscription, communiquez avec la direction de votre école.
2. La période officielle d'inscription **au secondaire** se déroule du **31 janvier au 6 mars 2023** pour les nouveaux élèves.
3. La période de "**réinscription** sur Mozaïk parents" se déroule du **6 au 10 mars 2023** pour les élèves ayant fréquentés en 2022-2023
4. La réponse concernant une demande de changement de secteur sera envoyée aux parents ou à l'élève **au plus tard dans la 3^e semaine du mois d'août 2023**.

 **Cependant, le centre de services scolaire se garde le droit de réviser sa décision si l'acceptation de la demande a provoqué une augmentation du nombre de groupes déterminés pour l'école.**

DROIT D'APPEL DE LA DÉCISION DE CLASSEMENT DE L'ÉCOLE

 **Mécanisme d'appel :** Les parents doivent signifier, **PAR ÉCRIT AU PLUS TARD LE 15 AOÛT 2023**, à l'intention du secrétaire général, leur refus de la décision de classement et les raisons de ce refus en joignant à leur lettre **une copie du bulletin scolaire de fin d'année ainsi qu'une copie de l'avis de classement**. Le secrétaire général informe la direction des Services éducatifs. Un comité de révision de classement sera mis en place et une recommandation sera acheminée au conseil des commissaires pour une décision. Cette décision sera acheminée par résolution aux parents.